

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2013

Date de convocation : 28/10/2013

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. MACHEFERT, Mmes GRELET, MONTALESCOT, M. RICHON, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir :

M. de ROUX, Mmes CHARRIER, MAUREL, FOURNALES

Excusé : M. GATINEAU

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT, GIRAUX, GODARD, Mme LAFOND

Secrétaire de séance : M. HANNIER

Monsieur PANNAUD indique qu'en l'absence de Monsieur de ROUX, Maire, et de Madame CHARRIER, Premier Adjoint, il lui incombe de présider la séance.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 Octobre 2013**

Monsieur HANNIER fait remarquer que dans le paragraphe relatif à l'organisation du repas des Aînés, il a été noté quatre agents alors que les années précédentes il y en avait cinq. Monsieur PANNAUD précise que le contrat de travail pour accroissement d'activités ne concerne que les quatre agents transférés à la CDA puisque le 5<sup>ème</sup> agent est encore partiellement employé par la Commune.

### **TRANSFERT DE PERSONNEL A LA CDA DE SAINTES AU 01.01.2014 ET PROROGATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ADJOINT D'ANIMATION JUSQU'AU 31.12.13.**

Monsieur PANNAUD rappelle que par délibération en date du 29 Juillet dernier le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour le transfert partiel à la CDA de SAINTES, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre de M. Alexandre GIRAUD, adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe, à raison de 20/35<sup>ème</sup>.

Le temps restant soit 15/35<sup>èmes</sup> faisait l'objet d'une convention de mise à disposition auprès de la CDA pour une durée de 2 mois.

Il convient à présent de transférer à la CDA le temps de travail de 15/35<sup>èmes</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 (le PEL de Chaniers arrivant à échéance au 31.12.2013) ce qui nécessite de proroger jusqu'au 31 Décembre 2013 la convention de mise à disposition passée avec la CDA, prenant fin au 31 Octobre 2013.

Le transfert de cet agent pour l'intégralité de son temps de travail entraîne donc la suppression de ce poste et donc une modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Janvier 2014.

Monsieur RICHON demande comment le PEL fonctionne depuis le départ d'Alexandre GIRAUD. Monsieur PANNAUD rappelle les 5 actions inscrites dans le Projet Educatif Local de Chaniers.

- Dynamiser les associations et mettre en place des animations culturelles et sportives
- Développement de l'espace jeune
- Améliorer l'accueil périscolaire au CLSH la souris verte
- Améliorer les conditions d'accueil de l'interclasse cantine
- Réflexion sur la petite enfance

Seule l'action en faveur des associations a souffert du départ de l'adjoint d'animation puisque les quatre autres actions sont du ressort de la CDA.

Ainsi le développement de l'espace jeune a été confié à une animatrice des Coccinelles et la Petite Enfance continue ses activités de babygym le jeudi matin avec un animateur de la CDA.

Monsieur PANNAUD précise que le Projet Educatif Global de Territoire de l'Agglomération actuellement à l'étude, reprend les actions du Projet Educatif local de l'ex CDC du Pays Santon parmi lesquelles l'aide aux associations n'est pas comprise.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable :

- au transfert d'Alexandre GIRAUD pour le temps de travail restant soit 15/35<sup>èmes</sup>

- à la prorogation jusqu'au 31 Décembre 2013 de la convention de mise à disposition de l'animateur passée avec la CDA.
- à la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en raison de la suppression du poste d'adjoint d'animation.

### **PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS**

Par délibération du 12 Novembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de recruter un agent contractuel, à temps complet, aux services techniques « Espaces verts », pour faire face à l'accroissement des tâches occasionné par le départ en disponibilité d'un agent titulaire, à compter du 3 Décembre 2012, pour une durée maximale de douze mois.

L'agent titulaire a décidé de prolonger sa disponibilité.

Il est proposé de le remplacer pour une durée de quatre mois soit jusqu'au 31 mars 2014 en attendant d'étudier l'opportunité de confier davantage de tâches d'entretien des espaces verts à l'ESAT de la Vigerie.

De même par délibération en date du 3 Décembre 2012, il avait été décidé de recruter un agent contractuel en vue de remplacer un agent technique de 2<sup>ème</sup> classe des services techniques « Voirie », ayant demandé une mise en disponibilité au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, pour une durée de un an.

Celui-ci a demandé la prolongation de cette disponibilité.

Il est proposé de le remplacer pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Madame FALLOURD fait remarquer que l'on se dirige à terme vers une suppression de poste et demande quelle est la raison du choix du contrat d'une durée de un an pour le second poste.

Monsieur FOURRE indique que lors de l'entretien avec les agents la possibilité de sous-traitance des espaces verts a été abordée avec les agents. En ce qui concerne la durée du second contrat, elle est liée à la spécificité de l'emploi puisqu'il s'agit d'un poste de conducteur d'engins.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au recrutement de 2 agents contractuels dans les conditions qui lui ont été énoncées.

### **COMPTABILITE - VIREMENTS DE CREDITS**

Monsieur RICHON indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

1) Une erreur s'est glissée dans la délibération de virements de crédits du 9 septembre 2013 ; il convient de modifier le compte 2315 pour le remplacer par le compte 21318 :

Extension école primaire Ronsard

Art 21318-238-2	+ 8 500	page du budget impactée 23
Art 2315-238-2	- 8 500	page du budget impactée 23

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

2) Paiement des Travaux SDEER d'éclairage public 2012 :

Art 21534-21-8	+ 1 500	page du budget impactée 15
Art 2315-228-8	- 1 500	page du budget impactée 19
Art 21534-041-8	+ 1 200	page du budget impactée 15
Art 1326-041-8	+ 1 200	page du budget impactée 16

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux virements de crédits proposés.

### **MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur PANNAUD rappelle que l'inventaire de la voirie communale approuvé par délibération du Conseil en date 02 Juin 1995, a été modifié par délibération du 6 Décembre 2010. Ce dernier inventaire avait permis de d'identifier 79 249 mètres se décomposant comme suit :

Voies communales à caractère de rues : 18 698 mètres

Voies communales à caractère de chemins : 60 551 mètres

En raison des modifications intervenues et en particulier l'intégration de la voirie du Lotissement Renoir et l'intégration dans le domaine public communal de parcelles appartenant à la Commune, desservant de nouvelles constructions, Rue Sully et Rue Vauban, il est proposé la mise à jour de l'inventaire de la voirie communale.

<b>Lotissement</b>	<b>Nom des voies</b>	<b>Longueur</b>
Lotissement Renoir	Impasse Renoir 2 <sup>ème</sup> Partie	105.00 m
Impasse Sully	Rue Sully	49.00 m
Impasse Vauban	Rue Vauban	101.00 m
TOTAL		255.00 m

Longueur de la voirie communale : 79 504 mètres

Voies communales à caractère de rues : 18 953 mètres (18 698 m + 255 m)

Voies communales à caractère de chemins : 60 551 mètres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la longueur de la voirie communale à 79 504 mètres et décide de modifier en ce sens l'inventaire de la voirie communale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Remboursement Chèques Déjeuner**

Monsieur PANNAUD informe le Conseil municipal que « CHEQUE DEJEUNER » auquel la Commune adhère, a adressé un chèque de 142.69 € qui représente la ristourne correspondant aux chèques Déjeuner non utilisés (perdus ou périmés) en 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement proposé.

### **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS - VOLET PREVOYANCE**

Monsieur PANNAUD rappelle que lors de la réunion du 7 Octobre dernier le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour l'adhésion à la convention de participation pour le risque de prévoyance souscrite auprès de la Mutuelle Générale par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

Le Centre de Gestion avait présenté ce contrat de prévoyance lors d'une réunion à Saintes le 4 Octobre.

Or, en raison des délais très courts qui étaient laissés pour une éventuelle résiliation des contrats avant le 31 Octobre, ce dossier avait été présenté au Conseil avant que le personnel ait pu être informé.

Lors d'une réunion de présentation le 24 octobre dernier, l'ensemble du personnel, principalement adhérent à la MNT, a déclaré ne pas souhaiter que la convention de prévoyance soit signée avec la Mutuelle Générale.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

### **INTERVENTION DES CONSEILLERS :**

- Madame GRELET tient à souligner l'intervention rapide des services techniques communaux dans le village du Chaillot lors des problèmes engendrés par les pluies incessantes de ces derniers jours.

- Monsieur NAUD signale que la Départementale 138 est toujours inondée entre Nancrevant et les bois. Les services du Département n'ont toujours pas remédié à ce problème.

- Madame FALLOURD rappelle la diffusion du film documentaire « Les Pêcheurs de Sables » proposée par l'Association « Le Peuple Créateur », qui aura lieu le 29 Novembre à la Salle des Prises.

Elle rappelle que dans le cadre du Téléthon 3 associations de Chaniers se sont mobilisées pour organiser un circuit « VTT, randonneur, coureur », de 6, 12 ou 20 kms, le 7 Décembre prochain. Départ de la Tonnelle – Tarif de base de 5 €.

- Madame MICHAUD indique qu'elle a assisté, ce jour, avec Madame MONTALESCOT au Conseil d'Ecole de Pasteur. Il a été signalé que les coordonnées des Ecoles de Chaniers ne figurent pas dans le bulletin municipal.

L'implantation d'un panneau directionnel « Ecole Pasteur » a été demandée au carrefour de la RN141, ainsi que l'éclairage du passage piétonnier dans la traversée du Maine-Allain.

Les parents se sont montrés assez satisfaits des activités proposées dans le cadre du temps périscolaire.

Madame MICHAUD indique que certaines communes ont demandé une dérogation en vue de regrouper les activités périscolaires sur 2 jours au lieu de 4, afin d'en allonger la durée (1h30 au lieu de  $\frac{3}{4}$  d'h). Madame FALLOURD rappelle que le but de la réforme des rythmes scolaires n'allait pas dans ce sens.

Monsieur PANNAUD indique que les activités sont réalisées en fonction des intervenants. Il précise qu'à Chaniers, les Coccinelles et la Souris Verte proposent des activités variées. Jusqu'à présent la fréquentation de ces activités s'élève à environ 60% et on devrait arriver à 70% à la fin de l'année.

Monsieur NAUD demande quel est le pourcentage au niveau national. M. PANNAUD répond qu'il est d'environ 50%.

Madame FALLOURD demande s'il y a un retour des petites communes ; Monsieur PANNAUD répond qu'il y a un retour quantitatif réalisé par la CDA mais non qualitatif.

- Monsieur GRAVELLE indique que le Réseau « ALLOBUSS Transport à la demande » fonctionne assez bien. Monsieur PANNAUD souligne qu'il serait bien que ce service soit pérennisé et pour ce faire, il doit être sollicité très régulièrement.

- Madame MICHAUD indique qu'elle doit assister au Conseil d'Ecole de l'élémentaire Ronsard le 5 Novembre. Elle souligne qu'elle peut être interrogée sur les travaux devant être réalisés en vue d'aménager la classe préfa en salle informatique. Monsieur PANNAUD rappelle que la bibliothèque avait auparavant été équipée en ordinateurs afin d'y organiser une classe informatique. Puis il avait été demandé que chaque classe soit dotée d'ordinateurs. Les travaux de raccordement électriques et informatiques avaient donc été effectués en conséquence dans toutes les classes.

La transformation de cette classe en salle informatique aura un coût important et ces travaux ne pourront être envisagés que si un projet pédagogique existe et est partagé par tous les enseignants et s'inscrit dans la durée.

Madame MICHAUD rappelle que lorsqu'il avait été décidé d'aménager la nouvelle classe dans le préau, la classe préfa devait servir au RASED et aux activités périscolaires.

- Monsieur GRAVELLE demande aux conseillers s'ils ont constaté l'aménagement du jardin à côté de l'église.

- Monsieur FOURRÉ indique qu'il a eu des retours positifs pour les travaux réalisés au Jardin du Souvenir et pour la propreté du cimetière. Il souligne que les villages les plus importants ont été nettoyés. En ce qui concerne la Fontaine de La Font Ronde, la première phase de réfection réalisée par le Chantier d'Insertion est achevée.

- Madame FALLOURD signale que lors de l'élagage des haies réalisé par ErDF ou son sous-traitant, Rue Richelieu, les branches n'ont pas été ramassées.

Monsieur PANNAUD croit qu'il appartient aux propriétaires de procéder à l'enlèvement des coupes mais il convient cependant de s'en assurer. Un article était paru au bulletin municipal à ce sujet.

La séance est levée à 22 h 45

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves HANNIER